

Mesures en faveur de l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus		Employeurs	Durée	Aide de l'Etat	Coût employeur	Particularités	Démarches
CAE Passerelle 323 contrats pour le Doubs d'ici fin 2009	Tout niveau de formation même jeune diplômé.	Collectivités territoriales <i>en priorité</i> .	CDD de 12 mois renouvelable à titre exceptionnel. Durée hebdomadaire de travail pouvant aller de 20 à 35 h.	90 % de prise en charge de l'Etat dans la limite de 23h hebdomadaires.	1.80 €/h pour les employeurs publics. 2.40€/h pour les associations dans la limite de 23h.	Possibilité d'immersion en entreprises durant le CAE : 3 x 1 mois.	Contact Pôle Emploi ou Mission Locale (www.cnml.gouv.fr , www.pole-emploi.fr) L'aide est versée mensuellement et par avance par l'Agence de Services et de Paiements. Le 1er versement intervient dès la signature de la convention et au plus tard dans le mois de l'embauche. Formulaire disponible sur : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/formulaires/acces-emploi/12497-01-contrat-accompagnement-emploi-convention-entre-etat-employeur.html
CIE Jeunes 388 contrats pour le Doubs d'ici fin 2009	Niveau de formation BAC + 3 maximum.	Tout employeur cotisant au régime d'assurance chômage de l'UNEDIC	CDD de 6 mois Durée hebdomadaire de travail : 20 à 35h.	45 % du SMIC brut dans la limite de 33 h hebdomadaires.	55% du SMIC brut sur les 33 premières heures de travail hebdomadaires.	CDD renouvelable ssi proposition d'un CDI CDD initiaux de 12 mois possibles pour les travailleurs handicapés	Demande de convention à formuler auprès de Pôle Emploi. www.pole-emploi.fr Formulaire disponible sur : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/formulaires/acces-emploi/xxxxx-xx-contrat-initiative-emploi-attestation-situation..html
Contrat d'apprentissage signés entre le 1 ^{er} juin 2009 et le 1 ^{er} juin 2010	Possibilité jusqu'à 30 ans sur dérogation. Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés et pour les créateurs d'entreprise (lorsque le diplôme visé est nécessaire pour exercer).	Entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel... Associations et professions libérales. Personnes morales de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé.	1 à 3 ans, voire 4 ans pour les travailleurs handicapés. 35h hebdomadaires.	Par apprenti recruté : 1) « Zéro charges », 2) Crédit d'impôt de 1600 à 2000 €, 3) Prime de 1800 € si l'entreprise compte moins de 50 salariés.	25 à 78 % du SMIC* selon l'âge du jeune et le fait qu'il se trouve en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année d'apprentissage.	Formation en CFA de 400h par an.	Les chambres des métiers et les CCI et/ou leurs CFA collectent les offres d'emploi et les demandes des futurs apprentis. http://www.cma-doubs.fr/PageApp.html http://www.doubs.cci.fr/
Contrat de professionnalisation signés entre le 1 ^{er} juin 2009 et le 1 ^{er} juin 2010		Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue, dont les EPIC, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales, et de leurs établissements publics à caractère administratif.	CDD ou CDI à temps plein ou partiel comprenant une action de formation de 150h minimum se déroulant sur 6 voire 12 mois. La formation peut correspondre à 15 voire 25 % du temps de travail.	Prime par jeune recruté sous contrat de professionnalisation : niveau inférieur au BAC : 2 000 €, niveau BAC ou plus : 1 000 €.	Pour les – de 21 ans : 55 % du SMIC s'ils n'ont pas le BAC 65 % s'ils ont le BAC ou +. Pour les 21 ans et + : 70 % du SMIC s'ils n'ont pas le BAC 80% s'ils ont le BAC ou un équivalent.	24 mois de formation sont possibles, notamment pour les personnes sans qualification.	Adresser au moyen du formulaire http://www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs/aide-embauche-contrat-professionnalisation.html la demande d'aide à Pôle Emploi dûment complétée et signée. Quand à l'issue du 2 ^{ème} mois d'exécution du contrat, la demande d'aide doit être accompagnée d'une copie du contrat de professionnalisation http://www.dgefp.bercy.gouv.fr/directions_services/dgefp/contrats/contrat_professionnalisation/_img/formulaire12434_01.pdf La première moitié de l'aide est versée dans le mois suivant la réception du formulaire de demande d'aide. Le solde à l'issue du 6 ^{ème} mois d'exécution du contrat.
CAF (contrat d'accompagnement formation)	Inscrit ou non à Pôle Emploi. Diplômé ou non, indemnisé ou non.	Programme de formation Franc Comtois de 860 places. Ce programme complémentaire à celui du Conseil Régional, prévoit l'alternance de temps de formation en centre et de temps de formation en entreprise. Certains jeunes pourront, ainsi, soit acquérir un 1 ^{er} niveau de qualification soit accroître leur niveau de qualification actuel. D'autres, dont la formation n'est pas adaptée au marché du travail local pourront suivre une formation afin d'accéder à un emploi durable dans l'un des 15 secteurs d'activité visés par ces formations.					Entrée en formation sur prescription de Pôle Emploi, d'une Mission Locale ou d'une PAIO. Les opérateurs ou organismes de formation auront l'obligation de réaliser un suivi à 3 et 6 mois, après la fin de la formation. www.pole-emploi.fr

	- 18 ans	18-20 ans	21 ans et +	*
1ère année	334,42 EUR	548,56 EUR	708,98 EUR	
2ème année	494,95 EUR	655,47 EUR	816 EUR	
3ème année	708,98 EUR	869,50 EUR	1 043,41 EUR	